Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID: 067-216704825-20250314



ARRETE PORTANT ABROGATION DE DELEGATION PARTIELLE DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

La Maire de la ville de Strasbourg

les articles L2122-18 et L2122-20 du Code général des collectivités territoriales

la délibération n°6 du 04 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil à la Maire - mandat 2020-2026

l'arrêté de la Maire du 26 novembre 2024 portant délégation partielle de fonctions VU et de signature à Monsieur Hervé POLESI,

Arrête

Article 1:

L'arrêté de la Maire du 26 novembre 2024, portant délégation partielle de fonctions et de signature à Monsieur Hervé POLESI, est abrogé à compter de ce jour.

Article 2:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

> 1 4 MARS 2025 Strasbourg, le

Transmis en préfecture le :1 4 MARS 7075 Publié à compter du : 1 4 MARS 2025 Certifié exécutoire le : 1 4 MARS 2025 (articles L 2131-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN



Jeanne BARSEGHIAN



Publié sur strasbourg.eu du 14/03/2025 au 16/05/2025



Ville et Eurométropole 1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex - France Téléphone: +33 (0)3 68 98 50 00

Courriel: courrier@strasbourg.eu Site internet: www.strasbourg.eu

1/1